

## COMITE TECHNIQUE LOCAL 10 JANVIER 2013

### Ordre du jour :

- *Suppressions d'emplois 2013,*
- *Fusion des secteurs d'assiette Brest et Quimper,*
- *Nouveau règlement intérieur.*

### Suppressions des emplois en 2013:

Dans une présentation rapide, la Directrice départementale a indiqué que les 2023 suppressions d'emplois 2013 constituaient un effort important au niveau national mais de moindre ampleur que les années passées.

Elle a, par ailleurs souligné, le fait que les arbitrages nationaux avaient « allégé la pression sur la catégorie C » en la déportant sur la catégorie A et A+...

Pour autant, elle a reconnu que tous les correctifs du volet « emplois » du Finistère étaient défavorables au département entraînant un impact lourd pour les services.

De plus, l'implantation des structures spécialisées, CPS sur Brest et Quimper, est financée pour 24 emplois sur 29 par les structures Gestion Publique du département.

Pour **FO DGFIP**, la présentation de la Directrice départementale et les éléments de langages nationaux, « *effort important mais de moindre ampleur* » se heurte à l'addition extrêmement salée que les services du Finistère vont devoir supporter à l'issue de cette énième exercice de suppressions des emplois.

Concernant les CPS qui vont être lancés en avril et septembre prochain, la présentation nationale fait état de 24 emplois dits « de renforts ».

En fait de renforts, ces emplois correspondent bien à des suppressions de postes sur les services et la création d'un emploi CPS ne justifie nullement la suppression d'un emploi dans une Trésorerie ou l'activité du traitement de la mensualisation n'équivaut pas un ETP (équivalent temps plein).

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous avons dénoncé ce plan local de suppressions des emplois qui porte en lui la très grande mise en danger des services de proximité et de leurs agents.

Comment ne pas y voir également une forme de mépris pour leur implication et leur conscience professionnelle qui, depuis des années, portent à bout de bras le service public de proximité.

De plus, cette politique est non seulement dangereuse pour la santé des agents mais elle menace également la crédibilité de nos services, privés de moyens face à nos partenaires et aux enjeux de demain. Les récentes attaques dans la presse locale visant les services de la DGFIP en sont malheureusement l'illustration concrète.

A la mi-décembre, en amont du boycott du CTL du 18 décembre 2012, les réactions d'indignations des chefs d'unités ont été unanimes, d'autant qu'en terme de communication, la Direction n'a pas cru utile d'avoir une discussion franche avec eux en amont d'un sujet aussi sensible.

Nous avons dit clairement à la Directrice que le résultat de ces errements, c'est l'impression d'un manque de considération de la Direction vis-à-vis des services de terrain, sentiment dommageable qui risque fort d'être durable.

Concernant la déclinaison locale des suppressions d'emplois 2013, nous y retrouvons les mêmes recettes que l'année passée, sensées justifier l'injustifiable, sous couvert de gains de productivité « fléchés », ou « diffus » et de correctifs métiers.

Ainsi, nous observons toujours la même propension de l'Administration à anticiper les gains de productivité que les réformes de structures ou informatiques sont censées générées.

Concernant l'extension du CPS à la région Bretagne, 9 emplois sont supprimés en plus des 24 dits de « renforts » alors même que l'activité n'a même pas encore démarré !

Idem pour l'activité chèque des services DFT et CDC, alors que le déploiement sur les centres de Lille et Créteil ne sont prévus que courant 2013...

Quant aux correctifs métiers, qui rappelons le, sont tous défavorables au département, ils sont censés prendre en compte les évolutions liées à la dynamique des territoires en fonction du rapport, charges/effectifs/missions, rapporté aux résultats obtenus. Au vu de ce ratio, 50 départements voient leurs prélèvements minorés au détriment de 50 départements moins efficaces.

Pour le Finistère, avec 20,1 emplois supprimés au nom de l'efficacité, on ne fait donc pas partie des heureux élus... mais à la question de savoir comment tout ça est calculé, la Directrice nous a répondu qu'elle n'en savait rien et que de toute façon elle trouvait les correctifs métiers peu transparents... !!

La cerise sur le gâteau demeure les gains de productivité « diffus » qui constituent la contribution proportionnelle de -20,5 emplois pour le département.

La lecture du PLF national 2013 est à ce sujet édifiante : « *les gains diffus sont des gains avérés mais dont la quantification est imprécise..* ».

Pas besoin de décodeur pour décrypter le langage techno : les gains de productivité « diffus » ne correspondent à rien !!!

Face à la souffrance des collègues sur le terrain, la décence voudrait que technocratie arrête de faire croire au pouvoir politique que des gains de productivité peuvent encore justifier le rythme infernal des suppressions d'emplois après 10 ans d'une telle politique.

Si certaines tâches peuvent, à un moment donné, être allégées, d'autres apparaissent et constituent des enjeux très importants pour l'avenir de la DGFIP, et pour être présent et crédible à tous les niveaux des missions il faut que les moyens suivent.

Actuellement, l'Administration n'est pas en capacité de justifier les suppressions d'emplois.

Elle n'est pas plus à même de résoudre les problèmes d'organisation du travail dans les services, ni d'arrêter la souffrance des agents.

Sa seule réponse renvoie à la démarche stratégique initiée à la demande du politique par le nouveau Directeur Général dans le cadre toujours plus contraint des effectifs. Il y a fort à parier que les axes sous-jacents de cette démarche consistent en l'abandon de certaines missions et la mise en œuvre de nouvelles restructurations.

Pour **FO DGFIP**, la seule issue pour sortir de l'impasse est bien d'engager le débat sur le véritable niveau d'emploi adapté à toutes les missions et de se rapprocher de tous les intervenants qui y sont associés à savoir : les agents de tous grades, les chefs d'unités et les comptables, les partenaires locaux, les usagers etc..

Ces suppressions d'emplois dans les services prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Concernant la filière fiscale l'ajustement au TAGERFIP 2013 sera réalisé en intégrant tous les aspects de la gestion des effectifs (retraite, mutations, promotions). L'Administration a indiqué que, jusqu'à présent, cela avait permis de préserver les intérêts des agents dont le maintien en résidence était assuré.

Idem pour les agents de la Gestion Publique qui ne feront pas l'objet de mutation d'office. Pour autant en cas de promotions, la Directrice n'a pas exclu de déplacer les agents dont les postes seraient supprimés. Compte tenu de la taille critique de certaines unités touchées par les suppressions d'emplois, de telles mesures seraient dévastatrices !!

Pour **FO DGFIP**, les agents de la DGFIP, quelles que soient leurs filières d'origine, ne doivent pas en plus du reste, subir un changement de service lié à une suppression de poste.

Concernant le lancement des CPS, nous avons soulevé le problème du volume du prochain mouvement Gestion Publique dont la limitation pourrait compromettre le lancement du CPS de Brest, en avril 2013. Au-delà de notre position politique sur ces structures, grandes pourvoyeuses de suppressions d'emplois, nous avons rappelé qu'elles étaient aussi présentées par l'Administration comme susceptibles de favoriser des mutations locales et nationales.

Si la centrale n'est pas à l'écoute sur le sujet, les CPS ne pourront pas se créer, les agents ne seront pas mutés, par contre les suppressions d'emplois sont déjà actées ! La Direction nous a assuré être en contact avec la DG sur cette question. Afin d'éviter ce scénario Perdant-Perdant, les organisations syndicales feront prochainement une démarche locale pour porter notre revendication auprès des instances nationales.

**FO DGFIP** et les autres OS ont voté contre les suppressions d'emplois.

### **Projet de fusion des secteurs d'assiette de Brest et Quimper :**

Débatu une première fois et à notre demande lors du CTL du 15 octobre 2012, la Direction présentait à nouveau son projet de fusion des secteurs d'assiette des SIP de Brest Abers, Brest Kergaradec, Brest Ponant, Brest Rade, Quimper Ouest et Quimper Est.

Comme lors du précédent CTL, l'Administration voit dans ce projet, la possibilité de constituer des équipes de tailles plus importantes pour mener à bien les tâches de gestion et de consolider des cellules de contrôles sur pièces plus spécialisées à même de privilégier le CSP d'initiative.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les SIP de Quimper passeraient de 4 à 2 secteurs et les SIP de Brest de 3 à 2 secteurs.

Il n'est pas envisagé de conserver 2 contrôleurs par secteurs, l'un des contrôleurs sera affecté au renforcement des cellules CSP.

Pour **FO DGFIP**, cette tentative de réorganisation des services d'assiette démontre une fois encore que l'Administration est bien à la peine pour organiser le travail dans un contexte de pénurie des emplois.

Partant de l'idée qu'en ayant moins de cellules de travail mais plus grosses, la gestion des équipes sera plus facile pour les chefs de services, l'Administration a recours à une logique industrielle du travail susceptible de satisfaire à des indicateurs quantitatifs au détriment d'une approche plus approfondie des dossiers.

On s'achemine donc vers une organisation où les agents C des SAID vont être cantonnés dans des tâches purement matérielles comme la saisie, la gestion TH, le CSP de régularisation et le nouveau traitement du gracieux suivant grille et barème.

Malheureusement, le risque est grand pour que cette nouvelle organisation ne permette plus aux agents de valoriser leurs qualités professionnelles, synonymes de possibles évolutions de carrière.

Quant aux nouvelles cellules CSP, il est prévu que leurs agents apporteront sur la base des directives fixées par l'encadrement du SIP, le soutien nécessaire aux secteurs d'assiette ou à l'accueil, en particulier pour gérer les pics d'activité.

Pour **FO DGFIP**, il s'agit bien là d'un rôle de variable d'ajustement qui va être demandé à ces cellules d'experts, pour pallier notamment au sous calibrage des effectifs en général et notamment de l'accueil et il leur sera très compliqué d'être au four et au moulin !

Avec une charge de travail qui augmente, des effectifs qui ne cessent de baisser, les agents des SIP comme les autres agents de la DGFIP ne pourront plus répondre aux enjeux de leurs missions quelle que soit l'organisation du travail et des équipes.

**FO DGFIP** et les autres OS ont voté contre le projet de fusion des SAID de Brest et Quimper.

### Adoption du règlement intérieur du CTL :

L'adoption du règlement intérieur du Comité technique local était proposée à l'ordre du jour de cette réunion, un an après la mise en place de la fin du paritarisme dans ces instances représentatives.

Rappelons que les dispositions qui prévalent désormais dans ces Comités techniques sont issues des accords de Bercy qui devaient soit disant améliorer le dialogue social et que seule **FO** n'a pas signé.

Selon ces promoteurs, cette procédure devait amener l'Administration à présenter des nouvelles propositions amendées prenant en considération l'avis en première instance et enrichir ainsi les débats des Comités techniques.

Résultat, en un an d'application, le schéma est immuable : les textes rejetés unanimement par les organisations syndicales en première instance, sont présentés à l'identique (ou quasiment) lors de la seconde convocation.

**FO DGFIP** et les autres OS ont voté contre l'adoption de ce règlement intérieur.

### La délégation FO DGFIP en CTL du 6 décembre 2012 :

**Nelly PERELLE** (SIP Brest Abers) ; **Muriel PODEUR** (SIP Brest Abers) ; **Michelle GALLY** (Brest BMO) ; **Patrick VELIN** (SIP Quimper Ouest); **Thierry ROLLAND** (Trésorerie de Carhaix) ; **Erick GUERRY** (Permanent, DDFIP Brest).

**LA SECTION **FO** DGFIP 29 VOUS PRESENTE SES  
MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE**

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR  
EN 2013, N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE.**



### BULLETIN d'ADHESION

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Indice ..... Quotité de travail :

Affectation : .....

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à

le